



PRÉFET DES ALPES-MARITIMES

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA PROTECTION  
DES POPULATIONS DES ALPES-MARITIMES

ENVIRONNEMENT

Installations Classées  
pour la Protection de l'Environnement



25 SEP 2017

Affaire suivie par Pascal Payan – 04-93-72-28-58

Dossier 15512

Monsieur,

La Société des Hôtels Réunis (SHR) que vous représentez exploite l'hôtel intercontinental Carlton sis au 56/58 boulevard de la croissette à Cannes (06400).

Cet établissement est soumis à la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement. La SHR a bénéficié en 2004, d'un arrêté préfectoral d'autorisation pour ses installations de production de froid rangées sous la rubrique 2920 de la nomenclature (A) et pour ses installations de « combustion » et de « préparation / conservation de produits alimentaires » rangées respectivement sous les rubriques 2910 et 2920 (D).

*(Arrêté préfectoral 12480 du 11/03/2004)*

Par l'effet de modification de la nomenclature, notamment des rubriques 2920 et 2221, l'établissement ne s'est plus trouvé classé, en 2011, que pour la rubrique 2910-A2, régime de la déclaration contrôlée.

*(Arrêté préfectoral 13724 du 29 mars 2011)*

Par courrier du 24 juillet 2017, conformément à l'article R 512-54 du code de l'environnement, vous avez porté à ma connaissance des modifications projetées dans le cadre de l'extension de l'établissement et confirmé le positionnement de vos installations au regard de la rubrique 4802 « gaz à effet de serre ».

A l'issue de l'examen du porté à connaissance transmis, l'inspecteur des installations classées, a considéré que les modifications projetées, tel le détail figure en annexe 1, ne présentent pas un caractère substantiel au regard de la réglementation des ICPE.

Par ailleurs, considérant la quantité de fluides frigorigènes se trouvant dans vos installations, en l'espèce 2178.3 kg, je vous informe que cette installation peut désormais fonctionner au bénéfice des droits acquis sous le régime de la déclaration contrôlée pour la rubrique 4802-2a de la nomenclature.

Société des Hôtels Réunis  
Monsieur Antoine Najjar  
19 Rue de Pontleu  
75008 PARIS

Copie Dreal

La directrice départementale de la protection  
des populations des Alpes-Maritimes,

  
Sophie BERANGER-CHERVET

LES SERVICES DE L'ETAT DANS LES ALPES-MARITIMES  
Direction Départementale de la Protection des Populations  
Centre Administratif Départemental Bâtiment Mont des Merveilles  
147, Bd du Mercantour - 06286 NICE CEDEX 3  
Courriel : [ddpp@alpes-maritimes.gouv.fr](mailto:ddpp@alpes-maritimes.gouv.fr)  
Tel : 04-93-72-28-00 / Fax : 04-93-72-28-05

**Pièce jointes :**

Prescriptions générales applicables :

**Rubrique 4802**

Arrêté du 04/08/14 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations classées pour la protection de l'environnement soumises à déclaration sous la rubrique n° 4802

**Rubrique 2921**

Arrêté du 14/12/2013 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations relevant du régime de la déclaration au titre de la rubrique n° 2921 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement

**Installations de combustion**

La localisation des installations de combustion n'est globalement pas modifiée par rapport aux deux PAC DE 2011 ET 2012. Seul l'étage est modifié pour els chaudières gaz passant de R+5 à R+6

Équipement	Utilisation	Caractéristique	Puissance	Localisation
<b>Chaufferie</b>				
3 chaudières à gaz	Chauffage	3 chaudières à condensation - MARQUE : De Dietrich ou équivalent - Puissance totale unitaire : 1200 kW - Pression de service 6 bars - Pression gaz 20 mbar -Échangeur de chaleur en fonte d'aluminium-silicium - Chaudière à condensation, avec brûleur à pré-mélange Bas-Nox, - Fonctionnement modulant (15-100%) - Quantité de gaz mesurée : • Nox : < 60 mg / kWh • CO : < 20 mg / kWh - Rendement en charge = 107.6 %	3,6 MW	R+6 Extension Aile Einesy  Non modifié (Cf. dossier modificatif n°2)
<b>Groupe électrogène</b>				
1 groupe électrogène au fioul en remplacement du groupe électrogène de 800 kVA existant	Groupe de secours et de confort en cas de perte d'alimentation électrique du réseau EDF	Marque SDMO ou ENERIA CAT	1,3MW (1600kVA)	Sous sol de l'Aile Einesy  Non modifié (Cf. dossier modificatif n°1)

**Installations de réfrigération**

L'hôtel sera équipé d'installations de réfrigération (groupes froids) utilisant exclusivement des fluides ininflammables non toxiques – R134a et R404a

Le système de production de froid existant sera remplacé en totalité (hors installation existante pour les suites du 7<sup>ème</sup> étage).

L'installation sera remplacée par 3 groupes froids à condensation d'air. L'ensemble étant installé sur la toiture de l'aile Einesy dans un volume insonorisé.

Installation	Caractéristiques des installations	Quantité de fluide frigorigène en kg	Localisation
<b>Production d'eau glacée</b> - 3 groupes froids à condenseur déporté	Caractéristiques des groupes froids : - Marque : BLUE BOX ou équivalent - Type OMEGA REV LCLN124.2 version très bas niveau sonore - Fluide réfrigérant : R134a – poids : 680 kg par groupe - Puissance unitaire 1150 kW	2 040 kg	R+6 Extension Aile Einesy Non modifié (Cf. dossier modificatif n°2)
<b>Climatisation des suites existantes :</b> Volume Réfrigérant Variable (VRV) (3 groupes froid)	- Marque : DAIKIN type VRV III et VRV II - Fluide réfrigérant : R134a - poids : 680 kg par groupe - Puissance absorbée maxi en service : 142.2 kW - Niveau de puissance acoustique pondéré : 25 dB(A)	17.3 kg	Toiture Aile Canada Non modifié (Cf. dossier initial)
<b>Cuisines</b> Conservation des aliments : - 2 centrales froid - 2 chambres froides négatives - 1 cellule 160 kg	Centrales froid : - marque : HK Réfri ou équivalent - Fluide réfrigérant : R 404A, 62+45kg -Puissance absorbée maxi en service : 77 et 72 dB(A) Chambres froides négatives : - Marque : Rolesco ou équivalent - Fluide réfrigérant : R404 A, 6 + 8 kg - Puissance absorbée : 3,3 + 6,2 kW - Niveau de puissance acoustique en service : 63 et 59 dB(A) Cellule 160 kg : - Marque : Rolesco ou équivalent - Fluide réfrigérant : R 404 A, 11kg - Puissance absorbée : 12 kW - Niveau de puissance acoustique en service : 72 dB(A)	121 kg	R-1 Extension  Non modifié (Cf dossier initial)

Le site dispose également de 15 climatisations Individuelles réparties sur l'ensemble du site (bureaux et salon). La puissance totale absorbée de l'ensemble des installations est de 15 kW. Ces installations ne seront plus utilisées à la fin du projet.

**Bilan :**

Concernant la localisation des installations, situées au niveau de l'aile Einesy, seul l'étage est modifié pour les groupes froids, passant de R+5 à R+6, par rapport au dernier PAC de 2012.